



Compte rendu de la Réunion du vendredi 05 septembre 2014

Convocation du 21 aout 2014

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BOULET Bernard - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Francis - Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils.

Excusée : -

Ordre du jour :

- 1 – Informations.
- 2 – Convention, participation avec « Hérault Energies ».
- 3 – Gestion de la salle des rencontres.
- 4 – Sécurisation électrique du pompage.
- 5 – Prix de l'eau.
- 6 – Motion de soutien au patrimoine forestier de France.
- 7 – Suppléant « correspondance tempête »
- 8 - Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures 30.

Mr le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour deux questions supplémentaires :

- Question 8 : Permis de construire de Mr BOULET Grégory
- Question 9 : Terrain de Mr et Mme SANCHEZ

1 – Informations :

2 – Convention, participation avec « Hérault Energies ».:

Monsieur le Maire rappelle que par courrier du 10 juin 2013 Monsieur le Préfet a notifié la mise en œuvre du schéma départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) confirmant ainsi :

Le projet de dissolution de 10 syndicats intercommunaux d'électrification, membres du syndicat « Hérault Energie »

Une adhésion directe des communes membres du SIE à « Hérault Energie » afin de pouvoir continuer de bénéficier de son soutien technique et financier.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de donner un avis en faveur des conditions de liquidation financières au prorata du nombre d'habitants...

De l'autoriser à signer la convention avec « Hérault Energie » et à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

Vote : pour 7 voix Abstention : 0 voix contre : 0 voix

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Gestion de la salle des rencontres:

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter un principe de réservation de la salle des rencontres. Le conseil propose :

Un contrat de location devra être signé en Mairie par tout locataire de la salle.

Un chèque caution d'un montant de 300€ devra être déposé par chaque locataire, ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de problème. L'association Lous Braves Efantous et l'association des chasseurs pourront déposer un chèque valable pour l'année.

Le coût de la location reste inchangé à savoir 50 € par journée pour les résidents de RIEUSSEC ; 80€ pour les non-résidents. Seules les associations Lous braves Efantous et des chasseurs seront dispensées du paiement de 50€. L'association à la mémoire de Monseigneur Bessieux qui œuvre pour une action caritative bénéficiera d'une (*et une seule*) journée de location gratuite.

Les clés de la salle devront être retirées et retournées en Mairie.

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

Les propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

4 – Sécurisation électrique du pompage:

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurité du personnel il est nécessaire de mettre les installations aux normes électriques, il précise que la station de pompage du Brian nécessite la pose d'un coffret électrique étanche.

Suite à la présentation des différents devis établis, l'entreprise Jaoul est retenue. Le montant des travaux est de 720€. Monsieur le Maire demande au conseil s'il accepte que l'entreprise Jaoul réalise un coffret électrique étanche pour un montant de 720€ ?

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

Pour simplifier la tâche de l'agent chargé de l'approvisionnement en eau Monsieur le Maire envisage la mise en place d'un d'alerte par GSM des niveaux des bassins de retenue d'eau potable. Suite à la présentation des différents devis établis l'entreprise BRMI est retenue. Le montant des travaux est de 1366€80 TTC hors cout de l'abonnement auprès de l'opérateur de notre choix.

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

5 – Prix de l'eau :

Monsieur le Maire donne le cout total des travaux effectués en 2014 sur la collecte de l'eau, le montant est de 48 624€, il n'est pas tenu compte des frais de personnel. Il rappelle que le budget de l'eau doit être en équilibre. La projection des recettes de la vente d'eau et de l'assainissement s'élèverait pour l'année 2014 à 13 417€. Le budget n'étant pas en équilibre Monsieur le Maire propose d'augmenter le forfait consommation d'eau de 40 à 50 m3 afin que tout le monde participe au budget eau. Cela correspond à une augmentation maximum de 13%

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité.

6 – Motion de soutien au patrimoine forestier de France :

Après lecture de la motion de soutien au patrimoine forestier de France dans laquelle il est fait état du patrimoine forestier national vendu à l'Asie, monsieur le Maire demande de se prononcer sur cette motion.

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

La motion est adoptée à l'unanimité.

7 - Suppléant « correspondance tempête » :

Monsieur BOULET Bernard se présente comme suppléant « correspondance tempête »

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

Monsieur BOULET est élu suppléant correspondance tempête.

8 – Permi de construire de BOULET Grégory :

Monsieur le Maire présente la demande de permis de construire déposée par Monsieur BOULET Gregory. La commune ne disposant pas de carte communale les usagers rencontrent de sérieuses difficultés pour obtenir des autorisations de construction. Il est demandé au conseil de donner un avis sur le projet.

Vote : Pour 7 voix Abstention : 0 voix Contre : 0 voix

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de Monsieur BOULET.

9 – Terrain de Sanchez Marthe et Louison :

Monsieur et Madame Sanchez Marthe et Louison ont proposé de vendre à la Mairie le terrain attenant à la salle des rencontres et à l'espace Barreau. Pour l'instant la Commune n'est pas en mesure de pouvoir réaliser cette opération. Toutefois, les discussions se poursuivront.

10 - Question diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian